









Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2017/2083(INI)
Stratégie UE-Afrique: un coup d'accélérateur au développement	
Sujet 6.30 Coopération au développement 6.40.07 Relations avec les pays d'Afrique	
Procédure terminée	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	DEVE Développement	 PONGA Maurice	14/06/2017
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 NEUSER Norbert	
		 THEOCHAROUS Eleni	
		 MICHEL Louis	
		 SARGENTINI Judith	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	 CASTALDO Fabio Massimo	19/06/2017
	INTA Commerce international	 ARENA Maria	19/06/2017
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	 KYENGE Cécile Kashetu	20/06/2017
Commission européenne	DG de la Commission Coopération internationale et développement	Commissaire MIMICA Neven	

Evénements clés			
15/06/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/10/2017	Vote en commission		
24/10/2017	Dépôt du rapport de la commission	A8-0334/2017	Résumé

14/11/2017	Débat en plénière		
16/11/2017	Résultat du vote au parlement		
16/11/2017	Décision du Parlement	T8-0448/2017	Résumé
16/11/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2017/2083(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	DEVE/8/10138

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission		PE606.307	28/06/2017	EP	
Avis de la commission	AFET	PE606.203	05/09/2017	EP	
Amendements déposés en commission		PE609.595	06/09/2017	EP	
Amendements déposés en commission		PE610.554	07/09/2017	EP	
Avis de la commission	INTA	PE608.031	27/09/2017	EP	
Avis de la commission	LIBE	PE607.871	29/09/2017	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0334/2017	24/10/2017	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0448/2017	16/11/2017	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2018)52	22/03/2018	EC	

Stratégie UE-Afrique: un coup d'accélérateur au développement

La commission du développement a adopté un rapport d'initiative de Maurice PONGA (PPE, FR) sur la stratégie UE-Afrique: un coup de pouce au développement.

Étant donné que l'UE est le principal partenaire de l'Afrique dans les domaines économique et commercial ainsi qu'en matière de développement, d'aide humanitaire et de sécurité, les députés ont appelé à une nouvelle vision de ce partenariat reflétant l'évolution des situations politiques, économiques, les deux continents.

L'accord de Cotonou avec l'UE, auquel 79 États ACP sont parties, dont 48 en Afrique subsaharienne, régit le principal partenariat entre l'UE et l'Afrique.

En termes financiers, le 11^{ème} Fonds européen de développement (FED) dispose d'un budget de 30,5 milliards EUR, dont 900 millions sont réservés à la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique et 1,4 milliard EUR au FED pour l'Afrique. Plus de 5 milliards EUR ont été dépensés pour répondre aux besoins des pays africains dans le cadre de l'instrument européen de voisinage (IEV) et 845 millions EUR ont été alloués au programme panafricain dans le cadre de l'instrument de la coopération au développement (ICD) pour mettre en œuvre la stratégie conjointe Afrique/UE.

Intensifier le dialogue politique: en tant que condition préalable à un partenariat stratégique renouvelé, les députés ont invité le futur partenariat à se concentrer sur les domaines prioritaires identifiés à la fois par l'Union africaine (UA) et l'UE, tels que:

- le développement économique (via le commerce, les Accords de partenariat économique (APE));
- la bonne gouvernance, y compris les droits de l'homme;
- le développement humain par le biais de services publics couvrant les besoins fondamentaux tels que l'éducation, la santé, l'accès à

- l'eau et à l'assainissement, l'égalité des sexes, la science, la technologie et l'innovation;
- la sécurité et la lutte contre le terrorisme;
- la migration et la mobilité;
- l'environnement - y compris le changement climatique.

Selon les députés, l'appui budgétaire est le meilleur moyen de mettre en œuvre l'appropriation, en fournissant aux gouvernements les moyens de déterminer leurs besoins et leurs priorités.

Construire des États et des sociétés plus résilients: les députés ont jugé nécessaire de faire de la résilience (politique, sécuritaire, environnementale, économique et sociale) un élément majeur de la nouvelle stratégie UE-Afrique.

En particulier, les députés ont demandé que des efforts soient entrepris pour:

- renforcer la coopération entre l'UE et l'Afrique dans le domaine de la sécurité et de la justice dans le cadre juridique international afin d'aborder les problèmes de manière globale et de mieux lutter contre la criminalité organisée, la traite des êtres humains, la contrebande et le terrorisme;
- renforcer la coopération au sein de la stratégie UE-Afrique visant à prévenir l'impunité, à promouvoir l'état de droit et à développer les capacités policières et judiciaires;
- développer une approche stratégique pour renforcer la résilience climatique et soutenir les pays africains;
- renforcer la coopération entre les secteurs privés européen et africain et la concentration des investissements, notamment par le biais de partenariats public-privé;
- mieux coordonner leurs programmes d'aide au commerce et renforcer les synergies avec leurs politiques d'investissement en Afrique;
- assurer la non-discrimination contre les groupes vulnérables, y compris les personnes handicapées et les peuples autochtones;
- renforcer les systèmes éducatifs nationaux africains pour assurer un accès universel, inclusif, équitable et à long terme à une éducation de qualité à tous les niveaux, dès la petite enfance et pour tous, en mettant l'accent sur les filles et en situation d'urgence et de crise;
- éliminer les obstacles auxquels se heurtent les femmes et d'autres groupes vulnérables, notamment les enfants, les personnes handicapées et les personnes LGBTI;
- renforcer leur contribution financière aux fonds fiduciaires et autres instruments visant à favoriser une croissance inclusive et durable et à stimuler la création d'emplois, contribuant ainsi à s'attaquer aux causes profondes de la migration. À cet égard, le rapport a demandé un renforcement du rôle de contrôle du Parlement européen pour garantir que les partenariats et les instruments de financement en matière de migration soient compatibles avec la base juridique, les principes et les engagements de l'UE.

Stratégie UE-Afrique: un coup d'accélérateur au développement

Le Parlement européen a adopté par 419 voix pour, 97 contre et 85 abstentions, une résolution sur la stratégie UE-Afrique: un coup de pouce au développement.

Étant donné que l'UE est le principal partenaire de l'Afrique dans les domaines économique et commercial ainsi qu'en matière de développement, d'aide humanitaire et de sécurité, les députés ont appelé à doter le partenariat Afrique-UE d'une nouvelle vision d'avenir qui reflète l'évolution de la situation des deux continents sur les plans social, environnemental, économique et politique.

L'accord de Cotonou avec l'UE, auquel 79 États ACP sont parties, dont 48 en Afrique subsaharienne, régit le principal partenariat entre l'UE et l'Afrique. En termes financiers, le 11^{ème} Fonds européen de développement (FED) dispose d'un budget de 30,5 milliards EUR, dont 900 millions sont réservés à la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique et 1,4 milliard EUR au FED pour l'Afrique.

Intensifier le dialogue politique: en tant que condition préalable à un partenariat stratégique renouvelé, le Parlement a invité le futur partenariat, grâce à un dialogue élargi, à se concentrer sur les domaines prioritaires identifiés à la fois par l'Union africaine (UA) et l'UE, tels que:

- le développement économique (via le commerce, les Accords de partenariat économique (APE));
- la bonne gouvernance, y compris les droits de l'homme;
- le développement humain par le biais de services publics couvrant les besoins fondamentaux tels que l'éducation, la santé, l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'égalité des sexes, la science, la technologie et l'innovation;
- la sécurité et la lutte contre le terrorisme;
- la migration et la mobilité;
- l'environnement - y compris le changement climatique.

Les députés ont souligné que l'appui budgétaire, en donnant aux gouvernements les moyens de déterminer leurs besoins et leurs priorités, était le meilleur moyen de mettre en œuvre l'appropriation des politiques. Ils ont rappelé l'importance:

- de maintenir un cadre juridiquement contraignant en matière de coopération ACP-UE après 2020, tout en insistant sur le principe de cohérence des politiques au service du développement dans les relations commerciales entre l'UE et l'Afrique;
- du respect par les États membres de l'engagement de consacrer 0,7% de leur PIB à l'aide publique au développement (APD).

Construire des États et des sociétés plus résilients: le Parlement a jugé nécessaire de faire de la résilience (politique, sécuritaire, environnementale, économique et sociale) un élément majeur de la nouvelle stratégie UE-Afrique.

En particulier, des efforts devraient être entrepris pour:

- renforcer la bonne gouvernance, la démocratie, l'état de droit, le respect des droits de l'homme en étendant la conditionnalité de l'aide au développement au strict respect de ces valeurs, ainsi que la lutte contre la corruption sur les deux continents;
- améliorer la coopération dans les domaines de la sécurité et de la justice en vue d'adopter une approche globale permettant de mieux lutter contre la criminalité organisée, la traite des êtres humains et le trafic de migrants, en particulier de mineurs, ainsi que le terrorisme;
- renforcer la coopération au sein de la stratégie UE-Afrique visant à prévenir l'impunité, à promouvoir l'état de droit et à développer les capacités policières et judiciaires;

- développer une approche stratégique pour renforcer la résilience climatique et soutenir les pays africains dans leurs efforts d'adaptation et investir davantage dans les domaines de l'énergie renouvelable;
- renforcer la coopération entre les secteurs privés européen et africain et la concentration des investissements, notamment par le biais de partenariats public-privé;
- créer des emplois décents en veillant au respect des normes de l'Organisation internationale du travail (OIT);
- mieux coordonner leurs programmes d'aide au commerce et renforcer les synergies avec leurs politiques d'investissement en Afrique;
- assurer la non-discrimination contre les groupes vulnérables, y compris les personnes handicapées et les peuples autochtones et promouvoir les politiques publiques et les investissements appropriés dans le domaine de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation;
- renforcer les systèmes éducatifs nationaux africains en investissant au moins 20% du budget national dans ces systèmes pour assurer un accès universel, inclusif, équitable et à long terme à une éducation de qualité à tous les niveaux, dès la petite enfance et pour tous, en mettant l'accent sur les filles et en situation d'urgence et de crise;
- éliminer les obstacles auxquels se heurtent les femmes et d'autres groupes vulnérables, notamment les enfants, les personnes handicapées et les personnes LGBTI;
- aborder de manière coordonnée la migration et la mobilité entre l'Europe et l'Afrique en coopération avec les pays d'origine, de transit et de destination et en se fondant sur les principes de solidarité, de partage des responsabilités, de respect et de dignité humaine. Le Parlement a renouvelé son invitation à promouvoir l'immigration légale et invité les États membres à proposer leurs places de réinstallation à de nombreux réfugiés;
- renforcer leur contribution financière aux fonds fiduciaires et autres instruments visant à favoriser une croissance inclusive et durable et à stimuler la création d'emplois, contribuant ainsi à s'attaquer aux causes profondes de la migration. À cet égard, le rôle de contrôle du Parlement européen devrait être renforcé pour garantir que les partenariats et les instruments de financement en matière de migration soient compatibles avec la base juridique, les principes et les engagements de l'UE.